

PROFIL DE POSTE EHPAD

MEDECIN COORDONNATEUR

Description de l'établissement

Le CHSF assure des missions de proximité et de recours au sud de l'Île-de-France, dans une quarantaine de spécialités, avec une offre de soins large en Médecine, Chirurgie, Obstétrique et Psychiatrie. Il est le siège du SAMU 91. Il est l'un des trois centres de référence dans l'Essonne, pour la permanence des soins en chirurgie viscérale et orthopédique. Il couvre 5 secteurs de psychiatrie de l'Essonne. Il assure la couverture sanitaire d'une population de 600 000 habitants. Il est l'établissement support du GHT Île-de-France Sud qui inclut le CH d'Arpajon et le CH Sud-Essonne.

Un EHPAD rattaché au CHSF

Implanté sur la commune de Corbeil-Essonnes, l'Établissement d'Hébergement Pour Personnes Âgées Dépendante (EHPAD) Galignani est une structure médico-sociale de 84 lits d'hébergement permanent gérée par le CHSF. L'établissement a pour vocation d'accueillir les personnes âgées de plus de 60 ans, résidant sur Corbeil-Essonnes ou sur les communes voisines, nécessitant des soins pluridisciplinaires dans un contexte de perte d'autonomie physique et/ou psychique.

L'établissement est habilité à recevoir des personnes bénéficiaires de l'aide sociale. Il répond aux normes d'attribution de l'allocation logement. Il s'agit d'un EHPAD en tarif global avec PUI.

L'établissement et l'ensemble des chambres des résidents ont été rénovés.

Une équipe pluridisciplinaire au sein de l'EHPAD

L'EHPAD Galignani dispose d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé (médecin coordonnateur, médecin prescripteur salarié, cadre de santé, infirmières, aides-soignantes, aides-médico-psychologique, psychologue, psychomotricien, podologue,).

Les résidents gardent le libre choix de leur médecin traitant ou peuvent bénéficier du médecin prescripteur. Ils peuvent également bénéficier des services de kinésithérapeutes intervenant à titre libéral, dont les prestations sont prises en charge par l'établissement. La pharmacie du CHSF assure la dispensation des médicaments et dispositifs médicaux. L'accueil et le bien-être des résidents s'appuie également sur son équipe administrative et logistique et son équipe d'animation.

Une filière gériatrique complète au sein du CHSF

L'EHPAD Galignani fait partie intégrante de la filière gériatrique du CHSF. Les relations privilégiées avec les services de gériatrie (Court Séjour Gériatrique, HDJ, consultations, SSR) et les autres services de spécialités du CHSF permettent aux résidents de l'EHPAD de bénéficier d'une prise en charge hospitalière fluidifiée et coordonnée. L'accès facilité à des hospitalisations programmées permet de diminuer le recours aux urgences.

Spécialité

Spécialité : Gériatrie

Description du poste : Médecin coordonnateur en EHPAD

MEDECIN COORDONNATEUR

Missions générales :

- Elabore, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins, s'intégrant dans le projet d'établissement, et coordonne et évalue sa mise en œuvre
- Donne un avis sur les admissions des personnes à accueillir en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'institution ;
- Préside la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement. Cette commission, dont les missions et la composition sont fixées par arrêté du ministre chargé des personnes âgées, se réunit au minimum deux fois par an.
- Évalue et valide l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins requis à l'aide du référentiel mentionné au deuxième alinéa du III de l'article 46 de la loi n° 2005-1579 du 19 décembre 2005 de financement de la sécurité sociale pour 2006 ; -Il collabore à l'élaboration du projet individuel de soins pour les résidents qu'il a en charge, en concertation avec le médecin prescripteur, le cadre et l'équipe.
- Veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques, y compris en cas de risques sanitaires exceptionnels, formule toute recommandation utile dans ce domaine et contribue à l'évaluation de la qualité des soins
- Coordonne la réalisation d'une évaluation gériatrique et, dans ce cadre, peut effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses. Il transmet ses conclusions au médecin prescripteur. L'évaluation gériatrique est réalisée à l'entrée du résident puis en tant que de besoin
- Contribue auprès des professionnels de santé exerçant dans l'établissement à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions de médicaments et des produits et prestations inscrits sur la liste mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale. A cette fin, il élabore une liste, par classes, des médicaments à utiliser préférentiellement, en collaboration avec le médecin prescripteur des résidents, et, le cas échéant, avec le pharmacien chargé de la gérance de la pharmacie à usage intérieur.
- Contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation et participe aux actions d'information des professionnels de santé exerçant dans l'établissement
- Élabore un dossier type de soins
- Coordonne, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité médicale qu'il signe conjointement avec le directeur de l'établissement. Ce rapport retrace notamment les modalités de la prise en charge des soins et l'évolution de l'état de dépendance et de santé des résidents. Il est soumis pour avis à la commission de coordination gériatrique mentionnée au 3° qui peut émettre à cette occasion des recommandations concernant l'amélioration de la prise en charge et de la coordination des soins. Dans ce cas, les recommandations de la commission sont annexées au rapport
- Identifie les risques éventuels pour la santé publique dans les établissements et veille à la mise en œuvre de toutes mesures utiles à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques
- Réalise des prescriptions médicales pour les résidents de l'établissement au sein duquel il exerce ses fonctions de coordonnateur en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins.
- Élabore, après avoir évalué leurs risques et leurs bénéfices avec le concours de l'équipe médico-sociale, les mesures particulières comprises dans l'annexe au contrat de séjour mentionnée au I de l'article L. 311-4-1

PROFIL DE POSTE EHPAD

MEDECIN COORDONNATEUR

Statut du praticien : PH temps plein à 60%

Nom du pôle : MEDECINE

Nom du Chef de pôle : Dr HILLIQUIN

Nom du service : EHPAD

Compétences complémentaires souhaitées

Connaissances de l'exercice de la gériatrie en EHPAD ou USLD avec expérience professionnelle dans ce domaine, en qualité de médecin coordonnateur.

Bonne connaissance notamment des pathologies démentielles et troubles du comportement.

Formation sur l'Évaluation Gériatrique Standardisée.

Expérience professionnelle en Court séjour gériatrique et/ou SSR dans l'hypothèse d'un temps partagé avec autre structure gériatrique.

Bonnes connaissances et expériences dans le domaine de la qualité/gestion des risques

Appétence pour le travail en équipe pluridisciplinaire.

Positionnement dans la structure :

LIAISONS et/ou RATTACHEMENT HIERARCHIQUES : sous la responsabilité du chef de pôle

LIAISONS FONCTIONNELLES INTERNES et EXTERNES : médecin prescripteur, cadre de santé, cadre supérieur de pôle, liens avec le service de médecine gériatrique du CHSF

Obligations de service :

Le praticien assurera le suivi médical des 84 résidents sur 6 demi-journées, réparties sur la semaine afin d'assurer une présence médicale régulière.

Caractéristiques de la fonction :

Organisation de la permanence des soins :

En l'absence de médecin sur place de manière continue, le médecin coordonnateur organise avec le médecin prescripteur la permanence des soins (régulation par le 15, procédures, prescriptions anticipées, dossier de liaison d'urgence, astreintes téléphoniques, ...)

Du fait de relations privilégiées avec le service de court séjour gériatrique du CHSF, le praticien pourra participer à la formation théorique des internes en médecine ou des étudiants en médecine accueillis dans ce service, dans ses domaines d'expertise.

Il pourra participer au staff de ce service.

En cas d'affectation sur l'EHPAD d'internes en médecine ou d'étudiants en médecine, il participera de manière effective à leur encadrement et à leur enseignement.

Modalités particulières d'exercice :

PROFIL DE POSTE EHPAD

MEDECIN COORDONNATEUR

En cas de vacance du poste de médecin prescripteur, le praticien assurera cette fonction sur un temps dédié.

Objectifs du pôle et du service

Objectifs du service :

- Proposer aux résidents un accompagnement global répondant à leurs besoins et leurs attentes.
- Assurer une qualité de vie satisfaisante pour les résidents
- Leur permettre d'accéder à des soins de qualité, répondant aux recommandations de bonne pratique
- Faire du rattachement de l'EHPAD à un centre hospitalier une valeur ajoutée au service des résidents :
 - . parcours patient fluidifié
 - . recours aux urgences évité par l'organisation d'hospitalisations programmées grâce notamment à une collaboration avec le service de court séjour gériatrique et des autres services de spécialité du CHSF
 - . accès au plateau technique du CHSF et aux services de spécialité pour les résidents
 - . mise à disposition des résidents de l'expertise des équipes mobiles du CHSF (EMASP, EMDG)

Moyens mis en œuvre

La création d'un poste de PH gériatre rattaché à l'EHPAD permettrait de répondre aux objectifs fixés concernant la prise en charge médicale des résidents, dans des liens renforcés avec les autres services du CHSF.